

# CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2017

## Résumé du procès-verbal

### 1. Décision du maire dans le cadre de ses délégations

Madame le Maire présente au Conseil la décision suivante :

- Encaissement du remboursement par l'assurance des frais de remplacement de la porte du local à vélo de l'école, soit 781,55 €.

### 2. Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme.

### 3. Compte administratif 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil vote le compte administratif 2016 et arrête les résultats définitifs résumés ci-dessous :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		27 756,10		279 676,15		307 432,25
Opérations exercice	206 259,95	184 852,91	645 125,00	718 388,18	851 384,95	903 241,09
Total	206 259,95	212 609,01	645 125,00	998 664,33	851 384,95	1 210 673,34
Résultat de clôture		6 349,06		352 939,33		359 288,39
Restes à réaliser	148 250,86				148 250,86	
Total cumulé	148 250,86	6 349,06		352 939,33	148 250,86	359 288,39
<b>Résultat définitif</b>	<b>141 901,80</b>			<b>352 939,33</b>		<b>211 037,53</b>

### 4. Affectation du résultat de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve l'affectation de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2016, d'un montant de 352 939,33 € :

- à la couverture du déficit de la section investissement (141 901,80 €)
- en report d'excédent sur le budget primitif 2017, à la section fonctionnement (211 037,53 €)

### 5. Vote des taxes locales 2017

Le Conseil approuve à l'unanimité, après délibération, l'augmentation de 1% du taux des trois taxes locales pour l'année 2017. Les nouveaux taux sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : 9,84 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 18,16 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 82,28 %

### 6. Budget primitif 2017

Le Conseil Municipal examine le Budget Primitif 2017, qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 867 111,41 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 1 704 449,27 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le Budget Primitif 2017.

## **7. Convention relative à la mutualisation de l'infrastructure de réseau téléphonique et Internet**

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois propose à la commune de Cunac la mutualisation de l'infrastructure de réseaux téléphonique et Internet par conventionnement. Cela permettra à la commune de bénéficier de liaisons intersites à très haut débit grâce à la fibre optique et à des tarifs moins onéreux qu'aujourd'hui. L'administration technique des matériels et logiciels mutualisés relèvera de l'agglomération et de son service DSIR (Direction des Systèmes d'Information et des Réseaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Madame le Maire à signer cette convention avec l'agglomération.

## **8. Fourniture de papiers et enveloppes : convention de groupement de commande**

La mutualisation des procédures de consultation pour l'acquisition de papier et d'enveloppes mise en place il y a quatre ans entre la commune de Cunac et plusieurs autres communes de Communauté d'agglomération de l'Albigeois, a permis de réaliser d'importantes économies, tout en bénéficiant de produits de qualité et respectueux de l'environnement. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la nouvelle convention de groupement de commande, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois en étant le coordonateur.

## **9. Convention de médecine du travail avec l'Agglomération de l'Albigeois**

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve l'adhésion de la commune de Cunac au service de médecine préventive de l'agglomération de l'Albigeois et autorise Madame le Maire à signer une convention relative à cette adhésion.

## **10. Indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Après délibération, le Conseil approuve les nouveaux taux d'indemnisation du maire et des adjoints permettant de conserver un niveau de dépenses constant pour la commune :

- Maire : 30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (taux maximal pour une commune de 1642 habitants : 43 %) ;
- Adjoints : 8,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (taux maximal pour une commune de 1642 habitants : 16,5 %).

## **11. Projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois**

Après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois (SCoT) arrêté par le Syndicat mixte du SCoT le 25 janvier 2017.

## **12. Subvention à la Scène Nationale pour l'année 2017**

Dans le cadre de la convention de partenariat financier signée entre la commune et la Scène Nationale d'Albi pour l'organisation de spectacles à Cunac et conformément à la délibération

du 28 novembre 2016, la commune doit verser un premier acompte s'élevant à 60% de la subvention forfaitaire de fonctionnement pour 2017 (3 000 €). Le solde sera versé au plus tard au 1er juillet 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le versement de 1 800 € à la Scène Nationale d'Albi.

### **13. Subvention à la Crèche Pirouette-Galipette**

Après délibération, le Conseil approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 7 500 € à l'Association Crèche Pirouette-Galipette de Cambon pour l'année 2017.

### **14. Avis du Conseil municipal sur la demande de la Société CASS AUTO VG relative à l'enregistrement d'un centre de traitement de véhicules hors d'usage situé Route de Villefranche à Saint-Juéry**

Suite à la demande présentée par la Société CASS AUTO VG (traitement de véhicules hors d'usage) située Route de Villefranche à Saint-Juéry, une enquête publique est ouverte du 19 février au 3 avril 2017. Après examen, le Conseil municipal décide d'émettre un avis favorable, dans la mesure où la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement est strictement respectée par la Société CASS AUTO.

### **15. Mise à disposition du personnel et des locaux aux Francas de Saint-Juéry pour l'année 2016**

Dans le cadre de la convention signée avec l'Association les Francas de Saint-Juéry pour les temps d'accueil périscolaire (A.L.A.É.), la commune met à disposition de cette association des membres du personnel municipal et des locaux. Pour l'année 2016, cette mise à disposition représente un montant de 77 022,58 €. Après en avoir délibéré, le Conseil valide le montant de cette mise à disposition.

### **16. Questions diverses**

- Conseil Municipal Jeunes : Madame le Maire a remis à la Communauté d'agglomération de l'Albigeois ayant la compétence déplacement, le courrier du Conseil Municipal Jeunes de Cunac proposant la création de chaussées cyclables proches de l'école.
- Dépollution du terrain Grand'Rue : les marchés sont en cours de notification ; réunion début avril pour le lancement des travaux ; début des travaux fin mai (durée : 5 à 6 semaines).
- Travaux au centre-bourg : ils ont commencé pour les réseaux humides et les réseaux secs (fibre optique). Des déviations seront mises en place pendant les vacances de printemps.
- Nouveau numéro de la Mairie à compter du 3 avril, 9h : 05 63 76 07 17
- Communication :
  - L'*Écho de Cunac* n°12 a été distribué à la mi-mars.
  - Mi-juin : parution de l'*Écho de Cunac* n°13 et de l'*Écho des Assos* n°4.
  - Spectacles 2017-2018 de la Scène Nationale d'Albi à Cunac : la commission Mairie-Foyer Laïque s'est réunie pour choisir les quatre spectacles de la prochaine saison Au Fil du Tarn (musique, théâtre, arts croisés). De plus, une soirée « Ce soir, on bouge » sera organisée prochainement. Le but est d'amener les gens au Grand Théâtre à Albi, en particulier les jeunes. La soirée comportera le transport en bus, l'accueil, le spectacle et la visite des locaux de la Scène Nationale d'Albi.
- Vie scolaire :
  - Effectif prévu à la rentrée : 126 enfants dont 23 petite section
  - Cycles handball et piscine

- Conseil d'enfant : deux enfants élus par classe comme porte-paroles, pour participer à la gestion des conflits.
- Projet théâtre pour les élèves de CM2 : intervention d'une comédienne professionnelle pour mettre en scène une pièce de théâtre.
- 19 mai : pour les enfants de CE1, CE2 et CM1, rencontre de la danse à Cap Découverte.
- Petite et moyenne sections : sorties à la Médiathèque de Lescure.
- École des Métiers de Cunac : confection de masques en plâtre (CE1-CE2) et de petits pains au chocolat (PS-MS)
- Aujourd'hui : Carnaval de l'école sur le thème des oiseaux et goûter offert par l'APE.
- Sorties le 20 juin : Bruniquel (CE1-CE2), Montans (CE2-CM1)
- Le 9 mars, les élèves de la classe de 6<sup>ème</sup> 6 du collège du Saut de Sabo ont accueilli les CM2 pendant une demi-journée.
- Un intervenant musique, financé par l'APE, interviendra auprès des élèves de maternelle.